

Répondre à l'urgence sociale :

pour l'annulation de la réforme de l'assurance chômage et l'indemnisation de 100% des travailleurs privés d'emploi

A l'initiative de la CGT et de ses comités des travailleurs privés d'emploi et précaires du Rhône et de la métropole de Lyon, cette tribune a été signée par des syndicats, associations, collectifs et intellectuels.

S'il est bien une évidence mise en lumière dans les dernières semaines, c'est que les travailleurs privés d'emploi et précaires comptent aussi parmi les victimes de la crise du Coronavirus. Évidence reconnue par le gouvernement qui a décidé de repousser la mise en œuvre du deuxième volet de la réforme de l'assurance chômage, tout en maintenant cette réforme qui diminuera de moitié l'allocation de plusieurs centaines de milliers de travailleurs privés d'emploi.

Malgré le cri d'alarme des travailleurs privés d'emploi, aucune mesure de long-terme n'a été prise par le gouvernement. Pourtant, les fins de contrats se multiplient chez les CCD ou intérimaires, d'autant plus que les saisonniers sont déjà impactés par le premier volet de la réforme de l'assurance chômage en novembre 2019. Tandis que le retour à l'emploi est rendu quasi-impossible par la diminution du nombre d'offre d'emplois en ligne, comme le souligne les statistiques du ministère du travail.

En maintenant cette réforme, le gouvernement fait consciemment le choix de la misère, alors que la crise économique en cours est amenée à s'aggraver. Dans notre département, ne serait-ce qu'au mois de mars, Pôle Emploi annonce que la plupart des nouveaux inscrits se sont retrouvés privés d'emploi suite à une fin de CDD ou de mission d'intérim, et l'augmentation des inscriptions se chiffre en milliers. D'autant plus qu'avec les fermetures annoncées de Famar Lyon, et de la Société d'Agences et Diffusion, dont les salariés sont en lutte, c'est déjà en centaines que se chiffre la perte d'emploi dans le Rhône.

Le patronat et ses soutiens prétendent que reculer l'âge de la retraite, s'attaquer aux congés payés et augmenter le temps de travail jusqu'à 60h par semaine permettrait de résorber la crise. Pourtant, **l'urgence sociale et la pression du chômage montrent à chaque instant la nécessité d'une diminution du temps de travail.** Afin de libérer l'emploi et de garantir le droit au travail, il est vital de réduire le temps de travail réel à 32h par semaine et de garantir de nouveau la retraite à 60 ans.

Ces nouveaux droits, garants du progrès social, doivent constituer l'assurance d'un droit au travail réel à conquérir afin de satisfaire les aspirations des salariés laissés sur le carreau. De plus, la privation d'emploi ne peut occasionner la privation de droits sociaux, il est inacceptable que seuls 20% des travailleurs privés d'emploi ou précaires puissent ouvrir des droits à l'assurance chômage.

Pour répondre à l'urgence sociale, nous réclamons l'annulation immédiate de la réforme et l'indemnisation de 100% des travailleurs privés d'emploi et précaires.

La crise ne doit en aucun cas être payée par les travailleurs les plus précaires. A cette fin, la continuité de leurs revenus doit être assurée par le gel du décompte des jours d'indemnisation chômage versés depuis le 1er mars et l'arrêt définitif du contrôle de la recherche d'emploi et des radiations qui en sont consécutives.

L'urgence sociale réclame la création de droits nouveaux, ***"la mise en place d'un plan complet de sécurité sociale visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail"***.

SIGNATAIRES



João Pereira Afonso, Secrétaire général de l'Union Départementale CGT 69

Yannick le Du, Secrétaire départemental FSU 69

Romain Lapierre, Secrétaire général Solidaires 69

Thibault Raffanel, pour les Comités locaux CGT de Travailleurs Privés d'Emploi et Précaires

Didier Gudet, Secrétaire général de la CGT Pole Emploi AURA

Christian Ritton, mandaté CGT à l'Instance Paritaire Régionale (IPR) de Pôle Emploi

Regis Lafay, mandaté CGT à l'Instance Paritaire Territoriale (IPT) de Pôle Emploi

Jacques Auffèves, Union Syndicale des Retraités CGT 69

Sophie Fernandez, Union Générale des Ingénieurs, Cadres, Techniciens CGT 69

Ludovic Rioux, responsable de la section CGT UberEats/Deliveroo Lyon

Christophe Jaillet, CGT Spectacle AURA

Guillaume Dumoulin, Délégué Syndical CGT SAD Vénissieux

Yannig Donius, Secrétaire général CGT FAMAR

Nadir Bennat, Délégué Syndical CGT Grid Solutions

Benedicte Zanko, Déléguée Syndicale CGT Emerjean, Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée

André Mazuir, Réseau Alerte et Solidarité

Orida Lagati, Confédération Nationale du Logement, Fédération de la métropole de Lyon et du Rhône

Rémi Ruiz, Avocat au barreau de Lyon

François Dumoulin, Avocat au barreau de Lyon

Le Collectif Poison d'Avril

La Brigade des Fauchés

L'Organisation de Femmes Egalité Collectif Culturoping